



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.1/2000/5
30 août 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers

(Quatre-vingt-quatorzième session, 14-16 novembre 2000,
point 3 a) i) de l'ordre du jour)

INFRASTRUCTURE DES TRANSPORTS ROUTIERS

Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)

État des précédents amendements à l'AGR

Note du secrétariat

Dans la notification dépositaire C.N.380.1999.TREATIES-1 datée du 2 juin 1999 (telle que reproduite à l'annexe 1 du document TRANS/SC.1/2000/4), il a été fait référence à la proposition d'étendre la E 97 de Novorossiysk à Kherson et de supprimer le tronçon de Poti à Trabzon.

La proposition devrait également mentionner la suppression du tronçon de la E 97 de Trabzon à Askale via Gumushane, qui avait été proposée par les autorités turques. La nouvelle désignation générale donnée dans la notification dépositaire C.N.380.1999.TREATIES-1 est toutefois correcte, à savoir :

E 97 : Kherson – Djankoy – Novorossiysk – Sotchi – Sukhumi – Poti
